

1922-23

La Banque Provinciale du Canada

Incorporée par Acte du Parlement en Juillet 1900

SIEGE CENTRAL: 7 et 9 Place d'Armes, MONTREAL, Canada

CAPITAL AUTORISE: \$5,000,000.00

CAPITAL PAYE ET SURPLUS: \$4,500,000.00 (au 30 novembre 1923)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'honorable sir Hormisdas LAPORTE, C.P., ex-maire de Montréal; président "Laporte-Martin, limitée"; président "Société d'Administration générale"; vice-président "Crédit Foncier Franco-Canadien".

Vice-président: M. W.-F. CARSLEY, Montréal.

Vice-président: M. Tancrède BIENVENU, administrateur "Lake of the Woods Milling Co."; administrateur "Crédit Foncier Franco-Canadien"; administrateur local "Guardian Assurance Co., Ltd."

Monsieur G.-M. BOSWORTH, président "Canadian Pacific Steamships, Limited".

L'honorable Némése GARNEAU, C.L., Québec, président "Les Prévoyants du Canada".

Monsieur Emile DAOUST, président "Librairie Beauchemin, Limitée"; président "Écoles des Hautes Etudes Commerciales de Montréal"; commissaire du Port de Montréal.

Monsieur S.-J.-B. ROLLAND, président "Compagnie de l'apier Rolland limitée".

BUREAU DE CONTROLE POUR LE DEPARTEMENT D'EPARGNE

(Commissaires-Censeurs)

Président: L'honorable N. PERODEAU, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Vice-président: J.-Aug. RICHARD, président "Fashion-Craft Manufacturers, Limited"; administrateur "Université de Montréal"; commissaire censeur "Crédit Foncier Franco-Canadien".

L'honorable E.-L. PATENAUME, C.P., M.P.P., administrateur de l'Alliance Nationale.

BUREAU-CHEF

Directeur général: TANCREDE BIENVENU

M. LAROSE, surintendant général J.-A. TURCOT, secrétaire
Chs-A. ROY, chef du Bureau des Crédits

VINGT-TROISIEME ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES, TENUE LE 6 FEVRIER A MIDI

RAPPORT PRESENTE AUX ACTIONNAIRES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 FEVRIER 1924

Messieurs,

mique n'auront pas été résolus, le malaise actuel subsistera.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport, et de soumettre à votre approbation le compte de l'Exercice terminé le 30 novembre 1923.

Dans nos deux derniers Rapports, nous faisions ressortir l'influence défavorable de la crise mondiale sur les affaires en général. Ce malaise a été moins intense pendant l'Exercice écoulé, et cela grâce à la récolte abondante dont le Canada a bénéficié généralement. Mais notre pays et les États-Unis, dont nous subissons nécessairement l'influence, n'échappent pas à la répercussion des événements qui se déroulent en Europe, et tant que les problèmes internationaux d'ordre financier et écono-

Avant de traiter les questions relatives aux affaires de notre institution, nous avons le regret de rappeler à votre souvenir la perte cruelle que votre Banque a éprouvée par la mort

de l'honorable sir Alexandre LACOSTE, président du Bureau des Commissaires-censeurs depuis sa fondation; il n'avait cessé d'apporter à la Banque le concours le plus dévoué, et sa grande renommée comme juriste consulte et aussi comme juge en chef de cette province a contribué pour une très large part aux succès de votre Institution. Vous nous associez, Messieurs, au profond regret que sa mort nous fait éprouver.

Nous avons appelé l'honorable N. PERODEAU, N.-P., ci-devant vice-président du Bureau des Commissaires-censeurs, à remplacer l'honorable sir Alexandre LACOSTE, comme président du même Bureau, et nous avons donc maintenant l'insigne honneur et l'avantage de compter dans notre organisation le lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Nous profitons de la circonstance pour offrir au nouveau lieutenant-gouverneur nos plus sincères félicitations.

L'honorable E.-L. Patenaude, avocat, et membre du parlement provincial, a été nommé pour remplir le siège laissé vacant; votre Institution aura donc désormais l'avantage de bénéficier du concours de cet homme distingué, et nous ne doutons pas que vous approuviez cette heureuse nomination.

Au cours de cet exercice, nos opérations de banque proprement dites ont été nécessairement moins actives, eu égard surtout à la période de crise qui s'est continuée, et partant, il fallait observer une grande prudence dans le but d'éviter de mauvais prêts, car comme vous le savez les faillites commerciales ont été nombreuses. Nous notons heureusement une diminution sensible depuis quelque temps, et nous croyons que les quelques changements apportés à la Loi des faillites ont contribué à cet heureux résultat. Notre Département de Prêts commerciaux est toujours minutieusement examiné par l'Exécutif de la Banque, et votre Conseil d'Administration a toujours pris les moyens nécessaires pour connaître la véritable situation de notre portefeuille; le Directeurat de votre Institution a toujours été composé, comme vous le savez, d'hommes dont le caractère et le savoir profond des affaires ont été une garantie certaine de la valeur de l'Actif.

Les créances douteuses ont été amorties par des Réserve considérées plus que suffisantes par les Auditeurs des Actionnaires, et leur certificat en fait foi.

L'Actif global de la Banque s'est élevé au 30 novembre dernier au chiffre de Trente-Sept MILLIONS DE DOLLARS, et de ce montant, une somme de \$19,389,000 représente l'Actif liquide, dont \$6,650,000 en Caisse et en Banque, \$7,633,000 en Obligations des Gouvernements, Corporations municipales, scolaires et autres, et \$5,105,000 de prêts remboursables A DEMANDE et garantis par nantissement de titres; soit en tout 59 pour cent de la somme due au public, dépôts, etc. s'élevant à \$32,797,000. Dans le but de se conformer aux règlements spéciaux de la Banque, qui exigent en tout temps un Actif liquide égal à au moins 50 pour cent de tous les dépôts d'épargne, la Direction a fait une souscription d'UN MILLION ET DEMI DE DOLLARS (\$1,500,000) au dernier emprunt du Gouvernement canadien. De fait la politique de la Direction a toujours été de maintenir l'actif liquide à un pourcentage très élevé par rapport aux obligations, ou dépôts dus au public; cette mesure de prudence constitue le premier devoir des banques de dépôts bien administrées, car elles doivent être constamment prêtées à toute éventualité.

Tel que prévu, et suivant l'information fournie dans notre dernier rapport, la balance des dépôts spéciaux provenant des Emissions des

Villes de Paris et Soissons, France, a été remboursée dans le cours de l'Exercice écoulé, et le chiffre en était de \$3,61,000—or, prenant en considération ce remboursement important de dépôts étrangers et tout à fait extraordinaires nos dépôts réguliers accusent néanmoins une augmentation de \$3,769,000 au 30 novembre dernier. Nous avons aussi constaté avec plaisir que, durant l'Exercice écoulé, le nombre de nos déposants s'est considérablement accru.

Considérant l'état troublé des affaires bancaires durant l'année écoulée tout principalement nous nous réjouissons à bon droit de cette augmentation notable dans nos dépôts; cela démontre sans équivoque la grande confiance que votre Banque inspire au public.

L'Exercice clos a laissé un bénéfice net de \$583,696, après déduction des amortissements nécessaires et de tous frais et provisions pour risques en cours; ce chiffre représente un pourcentage de 13.73 pour cent sur le Capital versé de la Banque, soit \$3,000,000.

En raison des temps difficiles que le pays traverse depuis quelques années, la Direction a toujours recherché pour nos transactions commerciales, en autant qu'il était possible de le faire, la sécurité plutôt que le volume ou le profit.

Nous croyons utile, même nécessaire, de vous faire part que le montant global des taxes payées aux diverses administrations fédérales, provinciales ou municipales, au cours de l'exercice écoulé, s'élève à la somme relativement importante de \$156,405.44.

Nous avons à nous féliciter une fois de plus du fidèle attachement de nos actionnaires, la division du capital de l'Institution entre un nombre de plus en plus grand d'Actionnaires (2,191) et l'excellent classement qui en résulte, attendu qu'ils sont généralement groupés dans toutes les localités où une succursale de cette Banque est établie, sont pour l'Institution un élément de force que nous sommes fiers de constater.

Depuis votre dernière Assemblée, ONZE succursales régulières ont été ouvertes, portant le nombre de nos bureaux à CENT VINGT-DEUX, toutes établies dans les provinces de QUEBEC, ONTARIO, NOUVEAU-BRUNSWICK et L'ILE-DU-PRINCE-EDOUARD.

Le Bureau central et toutes nos succursales ont été visités durant l'Exercice écoulé par des inspecteurs et officiers compétents.

Messieurs les Auditeurs nommés conformément à la Loi des Banques lors de votre dernière assemblée, ont fait un examen minutieux de l'Actif et du Passif de la Banque, et leur certificat apparaissant au Bilan atteste de leur entière satisfaction.

Messieurs les Commissaires-censeurs réélus lors de la dernière assemblée générale, ont apporté les soins habituels les plus dévoués aux intérêts de votre Institution; leurs travaux mensuels prescrits par les règlements de la Banque ont été régulièrement accomplis, et leur Rapport qui vous sera présenté dans cette assemblée en fait foi.

FUSION DES BANQUES CANADIENNES-FRANCAISES

Quoique cette question de la fusion des banques canadiennes-françaises soit postérieure à la clôture de l'Exercice écoulé, nous jugeons nécessaire de rappeler à votre souvenir notre lettre-circulaire du 31 décembre dernier adressée à tous nos actionnaires et qui se lit comme suit :

Montréal, le 31 octobre

Aux actionnaires,

La Banque Provinciale du Canada.

Notre Banque a été délibérément faite partie d'un groupe comprenant la Banque d'Hocheville National et la Banque Canadienne.

Nous avons sérieusement étudié cette fusion, tournée de la race canadienne, et nous avons aussi consulté nos concitoyens, intéressés dans l'opération. Le résultat de notre enquête a été qu'une seule compagnie industrielle et notre race, et nous avons décidé de faire partie d'un certain groupe de la race canadienne.

Malgré que la nouvelle Banque présentera un actif plus élevé probablement d'un certain pourcentage, le résultat de notre gouvernement provincial nous a convaincu de faire partie d'un certain groupe de la race canadienne.

La Banque Provinciale dont la prospérité est partie à ses règlements et à la liquidité de son actif, qui offrira, comme par la suite, les plus solides avantages et continera à occuper une place importante dans la vie économique canadienne en général.

En conséquence, et c'est portant nos compagnies, nous nous réjouissons sur plus d'une barrière française. L'esprit d'initiative en matière commerciale imprime, comme le moment où il y avait qu'il y ait d'administration pour jupe mérite ou non mérite qu'elle demande.

Nous sommes convaincus de retrouver notre décision dans le sens sage et recommandable de notre clientèle, et de la race générale.

Pour le conseil d'administration.

Le président.

Le vice-président.

TANCREDE BIENVENU

Nous n'espérons pas d'autres commentaires que ceux de vous faire part de notre conseil d'administration, qui a délibérément et pour la première fois, dans un grand nombre de personnes, de citoyens membres dirigeants du Canada, dont convaincus de cette décision.

Deux banques canadiennes vont rester donc plus d'un certain temps, mais l'espérance d'initiative en matière commerciale imprime, comme le moment où il y avait qu'il y ait d'administration pour jupe mérite ou non mérite qu'elle demande.

LA FIN

Balance au crédit du 31 octobre 1922.....
Profits de l'exercice fin d'opérations, déduits d'intérêts sur dépôts lettres non échus (dettes douteuses).....

Répartis comme Cinq dividendes trimestriels, deux mois, du 1er octobre 1923 (cette dernière étant la fin de nos actions), résolu par les actionnaires du 9 août 1922); le capital versé, etc.

Payé le 2 octobre
Payé le 2 janvier
Payé le 3 avril
Payé le 3 juillet
Payé le 1er octobre
Payable le 1er novembre

Taxe fédérale sur la banque et provisoire Amortissement compensatoire.....
Porté à "Fonds cont

Balance au crédit du 31 octobre 1923.....